

est applicable au cas d'exemption prévu par l'art. 2 de la loi du 8 mai 1847.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice,
M. CH. FAIDER.

298. — 15 JUIN 1853. — *Loi allouant des crédits supplémentaires au ministère de la justice* (1).
(Monit. du 17 juin 1853.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget des dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1852, fixé par la loi du 10 avril 1851, est augmenté d'une somme de quarante-huit mille neuf cent dix-neuf francs soixante-quatre centimes (fr. 48,919 64 c.), répartie comme suit :

CHAPITRE VI.

Art. 21. Publication d'un recueil d'anciennes lois, etc. 2,919 64

CHAPITRE IX.

Art. 34. Frais d'entretien et de transport d'indigents. 46,000 »

Art. 2. Le budget des dépenses du même département pour l'exercice 1853, fixé par la loi du 18 décembre 1852, est augmenté, pour imputation de dépenses concernant les exercices clos de 1851 et antérieurs, jusqu'à concurrence d'une somme de quatre-vingt-treize mille francs (fr. 93,000), laquelle sera répartie, sous un chapitre XIII nouveau, conformément au détail suivant :

CHAPITRE XIII.

§ 1^{er}. FRAIS DE JUSTICE.

Art. 55. Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, en 1851. fr. 728 65

§ 2. CULTES.

Art. 56. Pensions pour les ministres des cultes en 1851. 517 50

§ 3. ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Art. 57. Frais d'entretien et de transport d'indigents étrangers au royaume ou dont le domicile de secours est

inconnu, de 1828 à 1850. . . 8,000
En 1851. 76,000

84,000 »

Art. 58. Subsidés à des établissements de bienfaisance en 1851. . . . 121 40

§ 4. PRISONS.

Art. 59. Frais d'entretien de détenus en 1851. 1,137 79

Art. 60. Constructions nouvelles et réparations dans les prisons :

En 1851. 1,511 45

De 1849 à 1851. 625 26

2,136 71

Art. 61. Honoraires et indemnités de route aux architectes, en 1850. . . . 8 33

Art. 62. Entretien du mobilier dans les prisons 1,190 65

§ 5. DÉPENSES DIVERSES.

Art. 63. Dépenses diverses de toute nature, mais antérieures à 1852 3,158 97

Total du chapitre XIII. 93,000 »

Art. 3. Les allocations portées aux art. 1 et 2, qui s'élèvent à 141,919 francs 64 centimes, seront couvertes au moyen de bons du trésor.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice,
M. CH. FAIDER.

299. — 15 JUIN 1853. — *Loi contenant le budget du ministère de la justice, pour l'exercice 1854* (2). (Monit. du 17 juin 1853.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de la justice est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de onze millions sept cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quarante-quatre francs cinquante-cinq centimes (fr. 11,796,544 55 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice,
M. CH. FAIDER.

l'examen de tous autres motifs d'exemption du service militaire résultant de la loi du 8 janvier 1817 et des lois subséquentes sur la matière. — L'affirmative m'a paru évidente en présence des considérations du dernier arrêté de la cour de cassation auxquelles je ne puis que me rallier. — C'est aussi dans ce sens, messieurs, qu'a été conçu le projet de loi interprétative que j'ai l'honneur de soumettre, au nom du roi, à vos délibérations.»

(1) Présentation à la chambre des représentants le 23 avril 1853. — Rapport par M. Moreau le 25 mai. —

Discussion et adoption le 31 par 66 voix.

Rapport au sénat par M. le chevalier Wyns de Raucour le 3 juin. — Discussion le 8 et adoption le 9 par 28 voix.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 10 février 1853. — Rapport par M. Delchaye le 28 avril. — Discussion le 12 et adoption le 13 par 71 voix.

Rapport au sénat par M. le chev. Wyns de Raucour le 27 mai. — Discussion le 1^{er} et adoption le 6 juin par 29 voix.